



## Conseil municipal du 15 septembre 2016 à 18h30

### Rapport circonstancié

Communications du Maire :

#### Ordre du Jour :

#### 1. Eaux de Vienne – SIVEER : modification des statuts du syndicat mixte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, Le Comité Syndical d'Eaux de Vienne - Siveer a approuvé ses statuts.

Monsieur le Maire indique que le projet visant à modifier les statuts intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRe et notamment l'application du mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne - Siveer des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Outre ces dispositions, les actuels statuts visés par l'arrêté interpréfectoral n° 2015-D2-B1-025 du 19 août 2015 sont très peu modifiés.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne - Siveer ».

#### 2. Eaux de Vienne – SIVEER : adhésion de la commune de Basses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

#### 3. SYRVA – Enquête publique relative au programme de travaux du Contrat Territorial Vienne Aval

Le Syndicat SyRVA procède actuellement à une enquête publique du lundi 12 septembre 2016 (9h) au vendredi 14 octobre 2016 (16h) inclus sur le territoire des communes de Antran, Availles-en-Châtellerauld, Bonnes, Bonneuil-Matours, Bouresse, Cenon sur Vienne, Châtellerauld, Chauvigny, Dangé-St-Romain, La Chapelle-Moulière, Les Ormes, Lhonnaizé, St Laurent de Jourdes, Valdivienne, Verrières et Vouneuil sur Vienne (arrêté n° 2016-DRCLAJ/BUPPE-198 du 7 juillet 2016).

Cette enquête publique a pour objectif de déclarer d'intérêt général le programme de travaux du Contrat Territorial Vienne Aval, mené par le syndicat SyRVA, et d'autoriser la réalisation des travaux visés par les rubriques de la nomenclature « Loi sur l'eau » (article L214-3 du Code de l'environnement), à savoir les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation.

**4. Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01/01/2017**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du principe de l'avancement de grade, Madame Isabelle GRIGNY remplissant les conditions d'accès au grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**5. Subvention rénovation de façade – dossier NUTTA**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention rénovation de façade de Madame Ginette NUTTA pour son habitation située 30 route de Descartes.

**6. Subvention DETR – accessibilité et sécurisation des bâtiments scolaires**

Les services de l'état accordant cette année une importance particulière aux travaux nécessaires dans les bâtiments scolaires, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016 afin d'engager les travaux suivants :

- Travaux d'accessibilité identifiés dans le cadre du diagnostic Ad'ap
- Travaux de sécurisation des bâtiments scolaires conformément aux circulaires de Madame la Ministre de l'Education Nationale

**7. Acquisition parcelle de terrain à Madame CHAUFFOUR au lieu-dit Châtre pour installation d'un poste de relevage d'assainissement**

Dans le cadre du projet d'extension du réseau d'assainissement au lieu-dit Châtre, la commune doit installer un poste de relèvement à l'angle de la route de Vellèches.

Contact a été pris avec la propriétaire de la parcelle concernée.

**8. Facturation du service « accueil périscolaire » – modification des modalités d'encaissement**

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'acquisition de matériel informatique permettant une facturation du service accueil périscolaire à l'aide d'un logiciel. Ce matériel étant désormais opérationnel depuis la rentrée, la régie de recettes du service garderie est supprimée.

Aussi à compter de la rentrée 2016-2017, le service accueil périscolaire sera facturé au mois et les modalités d'encaissement seront de préférence le prélèvement, le chèque ou les espèces.

**9. Report des décisions du Maire**

**Questions Diverses :**